Fitz-James

Clermont, le 28 août 2018

Madame, Monsieur,

Plusieurs chantiers vont se succéder autours de chez vous à compter de la fin août 2018 :

- Des travaux de modernisation des installations électriques dont le remplacement d'un transformateur, menés par Enedis, gestionnaire des réseaux, de mi-août à début octobre,

- Des travaux de restauration de la Brèche au droit de deux moulins, tels que présentés ci-après, réalisés par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche de mi-septembre à fin novembre.
Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche est un établissement public de coopération intercommunale assurant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » dans un objectif d'amélioration de l'état de la rivière Brèche et ses affluents.

- Des travaux de réaménagement et requalification de la rue Pasteur et de l'entrée de ville à Fitz-James de novembre 2018 au printemps 2019.

La réalisation de ces aménagements peut entraîner quelques nuisances passagères, notamment des restrictions d'usage de la voirie et la fermeture complète, mais provisoire, de la Petite voirie reliant Fitz-James à Clermont.
Nous vous prions de nous excuser pour ces désagréments qui permettront l'amélioration de notre patrimoine commun et nos conditions de vie.

Contact Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche : M. Le Corre Erwan, lecorre.smbvb@gmail.com, 03 44 50 19 65

Moulin du Pont de Pierre

Moulin de Petit Fitz-James

Partenaire financier

Restauration de la Brèche et de sa continuité écologique aux moulins du Pont de Pierre et du Petit Fitz-James

Les Objectifs du Projet :

Le fonctionnement de la rivière Brèche est perturbé par des travaux historiques de curage et d'alimentation de moulins dont l'usage hydraulique est désormais abandonné.

Afin de favoriser la biodiversité et d'augmenter les capacités d'autoépuration de la rivière, la morphologie du lit doit être améliorée et diversifiée.

Le principal levier pour améliorer ce fonctionnement est de rétablir la pente naturelle du cours d'eau ce qui lui permettra de retrouver des écoulements plus rapides puis progressivement de retravailler par lui-même son lit.

La Réglementation :

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (2000) fixe des objectifs de rétablissement du Bon Etat chimique et biologique de l'ensemble des rivières.

Afin d'y parvenir l'Etat français a mis en place de nombreuses mesures financières, organisationnelles et réglementaires.

Au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement, la rivière Brèche est classée en Liste 2 ce qui impose d'aménager les ouvrages en travers du cours d'eau afin d'y rétablir la continuité écologique (transport naturel des sédiments et possibilité de déplacement des poissons).

Le Site :

La politique de rétablissement de la continuité écologique est portée sur toute la rivière, mais site par site une étude approfondie est réalisée.

Le présent projet porte sur les différents bras de la Brèche à Clermont et Fitz-James, notamment sur les vestiges des ouvrages hydrauliques du moulin Vieux du Pont de Pierre à Clermont, et du moulin de Petit Fitz-James.

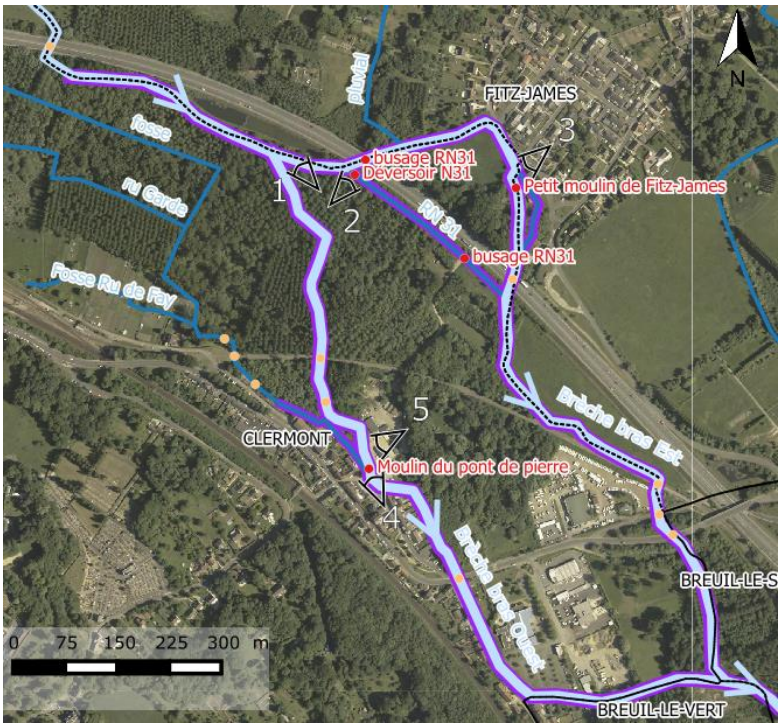

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche
9, rue Henri Breuil - 60600 CLERMONT
contact@smbvbreche.fr - 03 44 50 19 65
www.smbvbreche.fr

Le Moulin Vieux du Pont de Pierre :

Situé 150 m en amont du Moulin neuf du Pont de Pierre, dont il n'existe plus aucun vestige hydraulique, et à la confluence avec le Ru de la Garde, le Moulin vieux du Pont de Pierre permettait de produire de la farine puis des huiles. En 1889, il est équipé de pompes actionnées par la rivière permettant d'assurer la distribution d'eau potable sur la commune.

Propriété de la commune de Clermont, et occupé par Suez Eau, le site n'est plus équipé pour utiliser la force motrice de la rivière. Les vannages et seuils résiduels ne sont pas fonctionnels mais induisent toujours une retenue de 28cm impactant le fonctionnement de la rivière.

Le Moulin du Petit Fitz-James :

Installé sur le bras Nord-est de la Brèche, le moulin de Petit Fitz-James appartenait à « l'Asile d'aliénés ». Principalement utilisé pour produire de la farine, il a depuis fait l'objet de plusieurs ventes scindant la propriété initiale.

Abritant désormais plusieurs logements, le moulin a perdu sa vocation d'usage de la force motrice du cours d'eau. La vétusté des vannages rend leur manœuvre impossible en cas de crue et impacte le fonctionnement du cours d'eau (retenue de 90cm).

Démarche engagée :

Afin d'améliorer le fonctionnement du cours d'eau et de mettre en conformité les parties hydrauliques des moulins vis-à-vis de la réglementation, un comité de pilotage a été constitué afin de suivre les études de définition des aménagements.

Services de l'Etat (DDT, ABF, AFBiodiversité, Agence de l'Eau), collectivités locales, usagers, gestionnaires de réseaux, propriétaires ont été associés afin de suivre les études initiées en juin 2016, et prendre en compte les aspects patrimoniaux, environnementaux, les usages, ainsi que les autres projets en cours à proximité.

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche
9, rue Henri Breuil - 60600 CLERMONT
contact@smbvbreche.fr - 03 44 50 19 65
www.smbvbreche.fr

PROJET RETENU :

La configuration en plusieurs bras nécessite une intervention sur les deux moulins.

Pont de Pierre :

Les retenues résiduelles présentes devant le moulin seront retirées, ainsi que les palplanches métalliques, ce qui permettra de recréer une rivière paysagée, encadrée de berges basses végétalisées et d'un fond graveleux propice à la reproduction des truites.

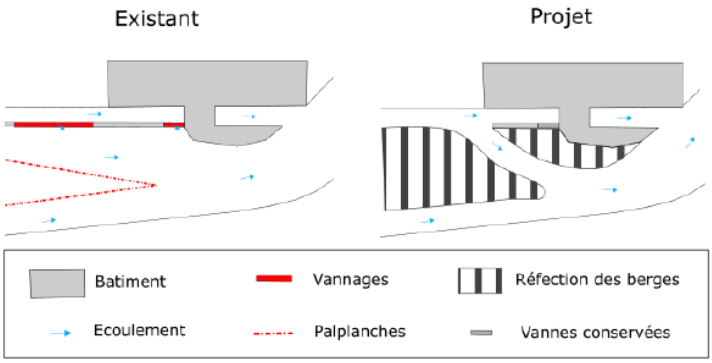

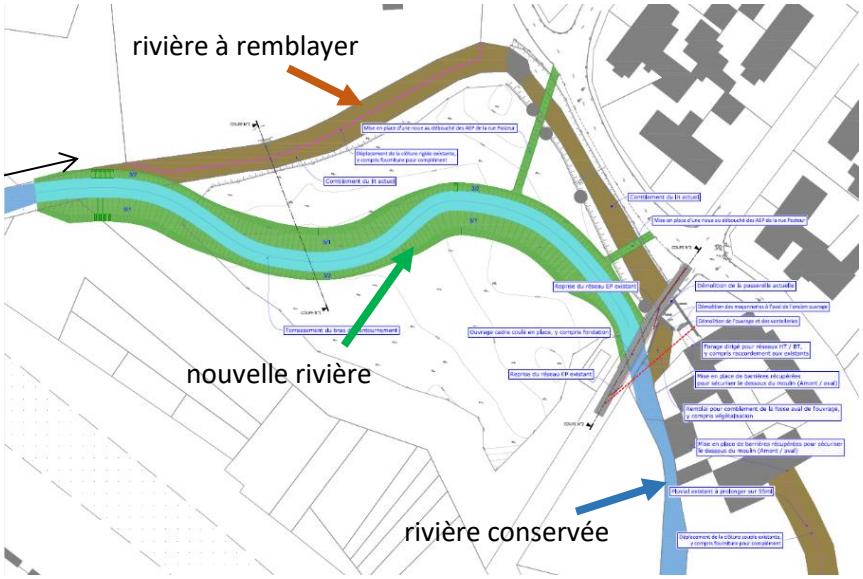

Petit Fitz-James :

La présence d'une prairie en rive droite, ainsi que l'emplacement contraint (route, pont) du lit actuel, ont conduit à retenir un scénario ambitieux de reconstitution complète du lit avec un profil sinueux au travers de la prairie sur 150 m.

Le nouveau tracé évitera le vannage, permettra d'accueillir la biodiversité sur les berges et de requalifier l'espace public avec une nouvelle passerelle.

Aménagements complémentaires, principalement du côté Fitz-James :

L'aménagement de la rivière est l'occasion de réaliser plusieurs aménagements autour du projet :
- le dévoiement de différents réseaux franchissant la rivière,
- le remplacement de l'ouvrage vétuste de régulation du bras de rivière longeant la RN31,
- l'aménagement de noues végétalisées permettant de filtrer les eaux pluviales avant arrivée au cours d'eau,
- le comblement de l'ancien lit en amont et aval du moulin de Petit Fitz-James,
- le contrôle des limites parcellaires en lieu et place de l'ancien lit, et le rétablissement du caractère clos des propriétés riveraines impactées,
- après quelques mois de stabilisation du lit, l'agencement de seuils de fond en amont afin de caler la répartition des débits et des niveaux.

En fonction de la résolution des derniers aléas techniques et réglementaires, et afin de limiter les impacts environnementaux de la phase travaux, l'intervention devrait être réalisée à l'automne 2018.

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche
9, rue Henri Breuil - 60600 CLERMONT
contact@smbvbreche.fr - 03 44 50 19 65
www.smbvbreche.fr